Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

PROCES-VERBAL

Comité syndical du

22 Juin 2022

18 H 00

À en présentiel - Potelières

Juin 2022

Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône
95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr
Établissement Public Territorial de Bassin

Ordre du jour :

• Approbation du procès-verbal du 23/03/2022

ADMINISTRATION

Point 1 : Livre bleu et propositions de l'ANEB

Point 2 : Modification des statuts d'ABCèze

Point 3 : Mise en place d'une 4ème vice-présidence et actualisation des délégations et indemnités

PERSONNEL

Point 4 : Règlement astreintes

Point 5 : Suppression de 2 postes

Point 6 : Augmentation du temps de travail d'un agent administratif

Point 7 : Propositions d'avancement de grades – actualisation du tableau des effectifs du personnel

Point 8 : Plan de formation 2022

FINANCEMENT

Point 9 : Paiements de cotisations à ABCèze

Point 10 : Complément de demande de subvention crue du 3 octobre 2021

Point 11 : Demande de subvention communication Région Occitanie

Point 12 : Complément de demande de subvention sensibilisations scolaires

Point 13 : Complément de demande de subvention concertation changement climatique

ACTIONS

Point 14 : Rapport d'activité 2021 ABCèze

Point 15 : Validation PAPI 2022-2027 pour instruction

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P DELEUZE, B. HILLAIRE, P. PEYRIERE, B. TRICHOT, J. RIEU, JC PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, M. REYDON, P. DE LA RUE DU CAN, JP. BOUTONNET, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

JC REY, C. CLEMENTE, M. COULLOMB, M. GRAZIANO BAYLE, JP DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, R. BALMELLE, D. BARBERIO, R. ALZAS.

Ont donné pouvoir :

Monsieur DUMAS Patrick a donné pouvoir à Monsieur VIGOUROUX Claude,

Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur REYDON Michel,

Monsieur BARBERIO Daniel a donné pouvoir à Monsieur REYDON Michel,

Madame GRAZIANO BAYLE a donné pouvoir à Monsieur TRICHOT Benoit,

Monsieur COULLOMB Michel a donné pouvoir à Monsieur RIEU José.

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Assistaient au Comité Syndical :

- Monsieur CHIFFE, Commune du CHAMBON,
- Madame VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, Maire de la commune de Carsan,
- Madame DEPLECHIN Martine, commune de Carsan.

Quorum :

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	18

Le Président ouvre la séance à 18 H 10 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents, ce jour.

Le Président aborde le point sècheresse qui sévit dans tout le département du Gard depuis le mois de mai. Il indique que les tensions observées ces dernières semaines sur les ressources en eau se sont encore aggravées. La situation est particulièrement critique sur la Cèze aval. Certaines communes du Gard Rhodanien rencontrent de graves difficultés. Les sources ne coulent plus, le niveau des nappes phréatiques est au plus bas, impactant l'alimentation en eau potable. Monsieur REYDON indique que le Département de la Lozère est en alerte depuis 1 semaine. Concernant les captages, forages, les irrigations, arrosages non déclarés, le Président explique que le syndicat est démuni malgré le PGRE.

Il explique que le soutien d'étiage du barrage de Sénéchas, non rempli en totalité au printemps, a été adapté pour assurer au mieux les besoins exprimés par les différents usagers de l'eau, mais pourrait s'arrêter avant la fin de l'été. Les conditions climatiques annoncées pour les prochains jours par Météo-France ne donnent pas de perspectives de diminution des tensions observées.

Concernant la réunion prévue avec l'OFB à Génolhac, ayant pour objectifs de sensibiliser les riverains sur leurs droits et obligations, mais également d'expliquer le rôle respectif d'ABCèze et de l'OFB en matière de police de l'eau, a été reportée en septembre, en raison de l'indisponibilité de l'OFB.

Monsieur DELEUZE indique que depuis ces intempéries, des problèmes de pollution sur le Luëch sont apparus et sont compliqués à résorber car l'origine n'est pas connue.

Approbation du procès-verbal du 23/03/2022

Monsieur TRICHOT Benoit propose de valider le compte-rendu, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION

Point 1 : Livre bleu et propositions de l'ANEB

Le Président explique qu'il a participer avec Laury SOHIER, Directeur du Syndicat, à l'assemblée générale de l'ANEB, le 15 juin dernier. La quasi-totalité des EPTB de France y étaient présents. Au cours de cette assemblée, a été présenté un livre bleu ayant pour objectif de simplifier, de rendre plus efficace et de réviser généralement l'organisation de la politique de l'eau « naturelle » des rivières, lacs, nappes d'eaux souterraines en France.

L'ANEB a souhaité, à travers ce Livre bleu, formuler des propositions concrètes afin de donner aux territoires locaux les moyens de réussir, ensemble, l'indispensable mutation de notre organisation, pour la rendre plus lisible, plus ancrée dans le territoire du bassin, plus solidaire, plus pragmatique, plus cohérente, plus souple et adaptée aux particularités locales.

Trente ans après la loi sur l'eau de 1992, il s'agit de parfaire la décentralisation de la politique de l'eau alors débutante en la stabilisant et en la renforçant avec pragmatisme.

Les propositions formulées dans ce Livre Bleu visent toutes à reconnaître l'eau des rivières, fleuves, lacs, aquifères mais aussi les milieux aquatiques et les terres humides comme un bien commun.

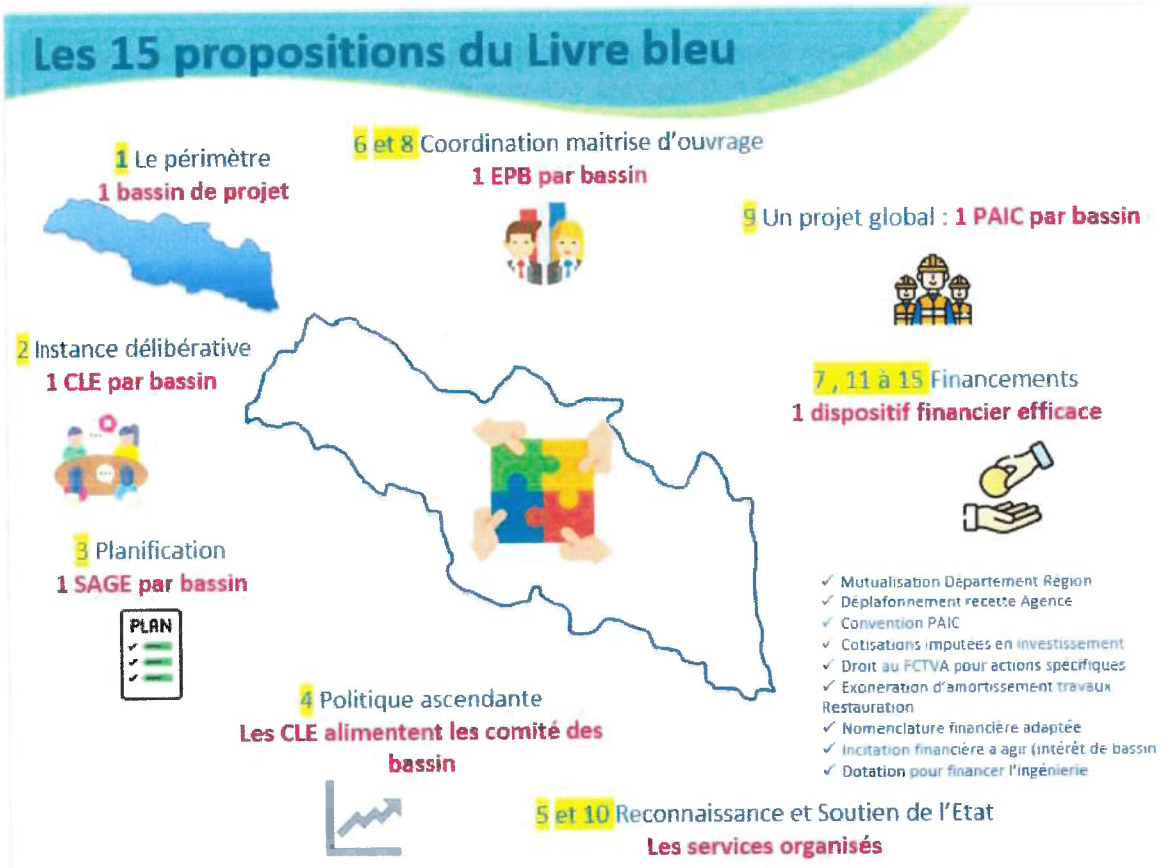

Le président indique qu'une première annonce sera faite au Grand Bornand à l'occasion de l'Atelier PREVIRISQ prévu le 29 juin 2022. Le planning à venir est le suivant :

- Pendant l'été, diffusion de 3 films présentant chaque axe du Livre Bleu et d'un kit de communication
- En septembre-octobre : rencontres parlementaires évènementielles
- À l'automne : lobbying auprès des parlementaires au niveau national

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Modification des statuts d'ABCèze

Suite à l'étude prospective sur l'évolution des cotisations à ABCèze, le Président indique la nécessité de modifier les statuts afin d'apporter des précisions et modifications concernant :

- Les compétences et les missions d'ABCèze (interventions sur ouvrages traversants communaux (travaux d'urgence et sensibilisation des scolaires).
- La solidarité financière sur le désembâclement des ouvrages traversants.

Le Président propose d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte, tels qu'ils sont annexés à la convocation et demande l'autorisation d'actualiser le règlement intérieur.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 3 : mise en place d'une 4ème vice-présidence et actualisation des délégations et indemnités

Le Président rappelle que conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est décidé en comité syndical et ne peut dépasser 20% de l'effectif total du comité syndical.

Ainsi le nombre limite de vice-présidents serait de 4,8, laissant la possibilité d'élire un 4ème vice-président.

Le président propose une 4ème vice-présidence qui permettrait de répartir les délégations particulièrement lourdes supportées par les 3 vice-présidents sur cette 4ème vice-présidence.

Election du 4ème vice-président :

Le président propose de procéder à l'élection du 4ème vice-président du Syndicat Mixte ABCèze.

M. TRICHOT Benoit fait un appel à candidatures pour la fonction de 4ème vice-président :

1 délégué se présente candidat à cette fonction, Monsieur VIGOUROUX Claude, délégué ABCèze, représentant de la Communauté de Communes Cèze Cévennes.

Après audition de ce dernier, M. TRICHOT Benoit propose à l'assemblée d'élire à main levée le 4ème vice-Président, dans la mesure où il n'y a qu'une candidature. L'assemblée étant unanimement d'accord pour élire le 4ème vice-président, à main levée, le Président procède à l'élection.

Après vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Sur 18 votants représentant un total de voix de 750,

18 délégués ont voté pour la candidature de M. VIGOUROUX Claude.

M. VIGOUROUX Claude est déclaré élu à l'unanimité des votants 4ème vice - Président du Syndicat Mixte ABCèze et a été immédiatement installé.

Actualisation des délégations :

Le président indique la nécessité d'actualiser les délégations des vice-présidents considérant la 4ème vice-présidence. Elles seraient les suivantes :

• 1er Vice-Président : « Prévention des inondations et gestion des ouvrages hydrauliques » (hors ouvrages de la moyenne vallée),

• 2ème Vice-Président : Gestion quantitative de la ressource en eau,

• 3ème Vice-Président : « Gestion des milieux aquatiques et qualité » hors plan de gestion et travaux Post Crue,

• 4ème Vice-Président : Gestion de la végétation et bancs de graviers et gestion des ouvrages hydrauliques sur les digues de la moyenne vallée.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Indemnités du 4ème vice-président

Le président rappelle que les taux et indemnités brutes maximales sont fixées comme suit, depuis le 17/09/2020, pour le Président et les 3 vice-présidents depuis leur élection au cours du comité syndical du 16/09/2020 :

• l'indemnité maximale de président à 35.44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

• l'indemnité maximale de vice-président à 17.72 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il propose qu'à compter du 23/06/2022, l'indemnité maximale du 4ème vice-président sera de 17.72 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation. Le Président profite pour remercier les vice-présidents ainsi que les membres du bureau pour leur réelle implication, leur dynamisme. Monsieur Michel REYDON tient également à remercier le président pour toute son implication ainsi que l'ensemble du personnel d'ABCèze qui sans eux rien ne serait possible.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

Point 4 : Règlement astreintes

Le Président rappelle que depuis le 1er janvier 2018, les huit EPCI membres ont transféré la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations à l'EPTB ABCèze devenant ainsi gestionnaire de sept systèmes d'endiguement sur les communes de Pont-Saint-Esprit, Goudargues, Codolet, Saint-Ambroix, Meyrannes, Bessèges et Molières-sur-Cèze.

En tant que gestionnaire, ABCèze a l'obligation de sécuriser ces ouvrages mais aussi d'en assurer l'entretien. La mise en place de consignes écrites impose une surveillance en toute circonstance. Compte tenu de l'éloignement géographique du siège de l'EPTB et des différents sites, des conventions de gestion ont été signées avec les communes afin que la surveillance en période de crue soit assurée par la commune en lien avec son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Néanmoins, la responsabilité d'ABCèze impose :

- Un suivi des communes afin de garantir une bonne mise en œuvre des consignes écrites, document permettant d'assurer la gestion des ouvrages hydrauliques en toute circonstance.
- Un lien avec les services de l'Etat afin d'informer sur l'évolution des décisions prises.

Il précise qu'une intervention sur site pourrait être nécessaire permettant ainsi d'être réactif et présent après une crue.

Il indique qu'une réunion de travail en bureau et une réunion avec l'équipe technique d'ABCèze ont eu lieu. Le comité technique du CDG30 a été saisi. Ce dernier a rendu un avis favorable en date du 02 juin 2022. Le Président explique que le personnel a bien compris la nécessité de la mise en place d'astreintes. C'est un réel indicateur de l'implication professionnelle des agents et du directeur.

Il propose, donc la mise en place d'un dispositif d'astreintes, adapté à l'EPTB ABCèze, à compter du 1er/09/2022.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Suppression de 2 postes

Le Président propose la suppression des 2 emplois de :

- 1 technicien principal de 2ème classe à TC faisant suite à un avancement de grade,

- 1 agent de maîtrise à TC faisant suite à la réussi au concours de technicien.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 6 : Augmentation du temps de travail d'un agent administratif

Le Président précise que la surcharge de travail au sein du service administratif nécessite l'augmentation du temps travail d'un agent actuellement à 8/35ème à 28/35ème, à compter du 1er/09/2022.

Le coût financier s'élève comme suit :

Coût employeur/annuel pour TNC 8/35ème	Coût employeur/an pour TNC 28/35ème
9 572.28 €	34 646.16 €

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 7 : Propositions d'avancement de grades – actualisation du tableau des effectifs du personnel

Le président rappelle que l'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. Les règles d'avancement sont prévues par l'article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84 modifiée et chaque statut particulier définit les conditions requises. Le syndicat a arrêté ses lignes directrices de gestion (LDG) depuis le 12/03/2021 pour une durée de 6 ans et a fixé les taux de promotion pour les avancements de grade. Pour mémoire, les critères définis dans les LDG sont :

Critères
✓ **Capacité financière du syndicat**
✓ **Respecter un équilibre H/F**
✓ **Respecter l'adéquation grade/fonction**
✓ **Effort de formation**
✓ **Prise en compte des compétences**
✓ **Prise en compte de l'expérience acquise et de la valeur professionnelle**
✓ **Investissement-motivation**

Au titre de l'avancement de grade (catégorie C) – Adjoint technique principal de 1ère classe par l'ancienneté, le Président propose la transformation de :

- Deux postes d'adjoints techniques principaux 2ème classe en deux postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet.
- D'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe en un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 4/35ème, agent intercommunal.

Au titre de l'avancement de grade (catégorie C) – Adjoint technique principal de 2ème classe suite à la réussite à l'examen professionnel, le Président propose la transformation :

- D'un poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

En effet, les agents remplissent les conditions et peuvent ainsi prétendre à cette évolution de carrière. La date d'effet de l'avancement de grade sera effective au 1er/07/2022 sauf pour l'agent

intercommunal, qui sera au 1er/12/2022, en accord avec la mairie où l'agent effectue le plus d'heures.

Considérant les suppressions de postes du point 5, l'augmentation du temps de travail d'un agent administratif du point 6 et les différents avancements de grades proposés, le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs du personnel comme suit, (les postes en surplus, après saisie du CT, seront supprimés) :

Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Durée hebdo
Administrative	Rédacteur principal territorial de 1ère classe	1	1	35
Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	23,5h et 28h
Technique	Ingénieur principal territorial	2	2	35
Technique	Ingénieur territorial /Chargé de mission PAPI (emploi permanent)	2	2	35
Technique	Chargé de mission PGRE (CDD – emploi permanent)	1	1	35
Technique	Technicien principal de 1ère classe	2	2	35
Technique	Technicien principal de 2ème classe	1	1	35
Technique	Technicien territorial (CDD – emploi permanent)	1	1	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	0	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	0	4
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	3	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	0	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	1	4
Technique	Adjoint technique territorial	2	2	35
	Total	22	18	

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 8 : Plan de formation 2022

Le président indique que la formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées.

Ainsi, la formation accompagne les changements propres au syndicat (évolution des besoins de la population, des missions des services, des organisations, des outils etc...), dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation des mobilités internes et externes et donc d'accompagnement des parcours professionnels (le droit à la formation tout au long de la vie professionnelle étant consacré par la loi dans la fonction publique).

Le plan de formation 2022 retranscrit donc la politique de formation définie par le syndicat, pour l'année. Il consiste à identifier les besoins en formation du syndicat et des agents. Toutes les collectivités territoriales doivent se doter d'un plan de formation afin de permettre à leurs agents de bénéficier du droit à la formation.

Le plan de formation doit permettre d'anticiper le développement de la structure, d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel.

Le Comité technique du Centre de Gestion du Gard a été saisi pour avis sur le Plan de formation 2022. Lors de sa séance du 02/06/2022, il a émis un avis favorable.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément à l'article L423-3 du CGFP, de déterminer par délibération, le plan de formation.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

FINANCEMENT

Point 9 : Paiements de cotisations à ABCèze

Le Président indique que les titres de recettes relatifs aux cotisations 2022 des adhérents du Syndicat ont été envoyés en date du 24/03/2022. Seules la Communauté de Communes de Cèze Cévennes (cotisation : 309 133 €) et la Communauté de Communes du Pays d'Uzès (cotisation : 27 771 €) n'ont pas encore réglé leur cotisation pour l'année 2022.

Le Président rappelle que les collectivités bénéficient d'avances mensuelles de l'État sur leurs recettes fiscales. Le montant est fixé à raison de 1/12ème des recettes fiscales votées par la collectivité pouvant ainsi générer des problèmes de trésorerie. Le Président de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes demande un étalement de paiement de la cotisation à savoir :

- 109 133.00 € en mai 2022,

- 100 000.00 € le 31/08/2022

- 100 000.00 € le 31/10/2022

Discussions : Les membres du syndicat sont bien conscients des difficultés de trésorerie que peuvent rencontrer les collectivités en raison des modalités des avances mensuelles de l'État sur les recettes fiscales. Au regard de la situation financière actuelle du syndicat, bien souvent

fragilisée par le décalage lié aux dépenses et aux rentrées de subventions, les délégués ont décidé d'accepter la proposition d'échéancier, dans la mesure où les finances du syndicat ne sont pas en difficultés. Cette dérogation est accordée, à titre tout à fait exceptionnel. Elle n'est pas la règle et ne pourra être reconduite automatiquement l'année prochaine.

Adopté à l'unanimité.

Point 10 : Complément de demande de subvention crue du 3 octobre 2021

Le Président explique que dans le cadre de la demande de subvention faite auprès des différents partenaires financiers suite à la crue du 03/10/2022, le syndicat a réceptionné un courrier du Département de la Lozère, en date du 16/03/2022. Ce dernier, nous informe qu'il apporte au syndicat une aide financière de 20 % pour la remise en état du secteur de la commune de St-André-Capcèze, dont les dépenses s'élèvent à 13 980 € TTC.

Discussions : Le président indique que le syndicat est toujours en attente du rapport de la commission d'inspection des services de l'Etat. Il déterminera le taux et le montant des travaux éligibles à un financement. Monsieur SOHIER indique que l'Etat devrait financer 40 % dans la mesure où les travaux réalisés ont permis d'améliorer les écoulements dans les cours d'eau. L'intervention post crue nécessite l'engagement de fortes dépenses sans avoir la certitude d'obtenir les financements. Le positionnement de l'Etat est très tardif. De plus les autres partenaires financiers attendent l'arbitrage de l'Etat pour se positionner. L'Agence de l'Eau, quant à elle, a confirmé sa participation financière à hauteur de 30 % sur 500 000 € TTC.

Concernant les autres dégâts sur les communes sinistrées, (ponts, chemins,...) Monsieur DELEUZE précise que les collectivités sont en attente du rapport Conseil Général de l'Environnement et développement (CGED). Les discussions étant closes, le point 10 est adopté à l'unanimité.

Point 11 : Demande de subvention Communication Région

Le Président rappelle que la communication 2022 prévoit la réalisation de 2 journaux ABCèze, la fourniture et la pose de panneaux pédagogiques ainsi que la création d'outils de communication.

Le plan de financement prévisionnel voté lors du comité syndical du 15/02/2022 était le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 62 500 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	43 750,00	70%
Sous-total :	43 750,00	70%
Fonds propres	18 750,00	30%
Total	62 500,00	100%

Il explique que la Région peut apporter une aide financière complémentaire de 10 % sur les panneaux pédagogiques, d'un montant de dépenses estimé à 40 000 € TTC. Elle peut, par ailleurs, financer d'autres opérations du plan de communication prévu pour les 2 années à venir dans les conditions suivantes :

- La communication doit viser une évolution des comportements
- Le dossier doit être pluriannuel
- Le plan de communication doit développer plusieurs vecteurs de sensibilisation

Le président propose d'adresser une demande de subvention sur 3 ans à partir de la stratégie de communication complétée pour répondre à la demande de la Région et permettant de bénéficier de 10% de subvention. Le plan de financement est le suivant :

N°	ACTIONS CONTRAT DE RIVIERE	Région Occitanie	AB Cèze	Total TTC	Subvention Région
111	Elaboration et diffusion du journal d'AB Cèze (GES 2.2)	10%	20%	90 000	9000
114	Réédition livret jardinier (QUA 3.1)	10%	20%	10 000	1000
114	Outils communications thématiques	10%	20%	10 000	1000
121	Production et diffusion plaquette économies d'eau (RES 3.3)	10%	20%	10 000	1000
233	Traduction Guide bassin versant à destination des estivants (GES 2.2)	10%	30%	7 000	700
234	Conception Fourniture et pose de panneaux	10%	20%	40 000	4000
	TOTAL			**167 000**	**16 700**

En outre, le président indique que les animations plages pendant la période estivale risquent d'être compromises en raison de l'arrêt maladie d'un agent. Une réflexion sera menée pour essayer d'assurer quelques animations pour permettre la distribution du guide estivants.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 12 : Complément de demande de subvention sensibilisations scolaires

Pour l'année scolaire 2022-2023, 25 classes seront sensibilisées. Le Président indique qu'une enveloppe de 30 000 euros TTC est prévue pour la mise en œuvre de cette action. Le plan de financement prévisionnel, voté lors du comité syndical du 15/02/2022, était le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 30 000 € TTC		
Financeurs	**Montant**	**%**
FEDER	9 000,00	30%
Etat	15 000,00	50%

Sous-total :	**24 000,00**	**80%**
Fonds propres	6 000,00	20%
Total	**30 000,00**	**100%**

Le FEDER ne finançant pas de projet en dessous de 100 000 €, le Président propose de demander les subventions sur 3 ans pour un montant de 130 000 € (30 000 € en 2022, 50 000 € en 2023 et 50 000 € en 2024). Le plan de financement pour le FEDER serait le suivant :

N°	ACTIONS PAPI I.1	FEDER	AB Cèze	Montant TTC (sur 3 ans)	Subvention FEDER
212	Sensibilisation scolaires (PAPI 1.2)	30%	20%	130 000	39 000
	TOTAL	**39 000**	**26 000**	**130 000**	**39 000**

Discussions : Monsieur REYDON explique que la plupart des experts s'accordent à dire que nous approchons d'une crise climatique. Il est donc plus que jamais essentiel d'enseigner aux enfants la protection de l'environnement dès leur plus jeune âge pour qu'ils puissent intervenir dans le futur. Monsieur HILLAIRE pense que le changement climatique est l'un des défis les plus pressants et les plus complexes de notre époque. On ne peut plus attendre les jeunes pour intervenir. Afin d'éviter le pire, il est urgent adopter immédiatement des mesures de lutte pour préserver la planète. Monsieur PAYEN demande à ce que les enfants, après l'intervention en classe, puissent revenir avec un support. De plus, au cours de comités syndicaux, il serait également intéressant que les délégués en aient connaissance.

Adopté à l'unanimité.

Point 13 : Complément de demande de subvention concertation changement climatique

Le Président précise qu'une concertation va démarrer cette année sur le changement climatique et se poursuivra jusqu'en 2024.

Les objectifs sont les suivants :

- Rappeler le contexte de déficit actuel : Partager avec les usagers les résultats des études menées sur le climat (Gieec, Meedec, eau et climat,...) de manière pédagogique ;
- Mettre tous les usagers en réflexion commune (partir sur une réflexion prospective sur les difficultés pour chaque usager par secteur géographique à maintenir et poursuivre ses activités ; réflexion sur l'évolution de leurs activités et les actions réalistes à mettre en œuvre dans un contexte dégradé)Prioriser les actions à mettre en œuvre.
- Construire le futur PTGE (projet de territoire pour les gestions de l'eau)

A ce titre, une demande de subvention doit être déposée auprès de l'Agence de l'Eau pour la totalité de l'action qui s'élève à 60 000 € sur 3 ans avec un taux d'aide à 70 %.

- 2022 : 20 000 €
- 2023 : 20 000 €
- 2024 : 20 000 €.

Un accord–cadre va être prochainement lancé. Il permettra de respecter les crédits budgétaires inscrits en 2022 soit 20 000 € TTC de dépenses.

Le plan de financement prévisionnel, voté au cours du comité syndical du 15/02/2022, était le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 20 000 € TTC		
Financeurs	**Montant**	**%**
Agence de l'Eau	14 000,00	70%
Sous-total :	**14 000,00**	**70%**
Fonds propres	6 000,00	30%
Total	**20 000,00**	**100%**

Le nouveau plan de financement se répartirait comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 60 000 € TTC		
Financeurs	**Montant**	**%**
Agence de l'Eau	42 000,00	70%
Sous-total :	**42 000,00**	**70%**
Fonds propres	18 000,00	30%
Total	**60 000,00**	**100%**

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

ACTIONS

Point 14 : Rapport d'activité 2021 ABCèze

Le Président note que depuis le 1er janvier 2020, ABCèze est syndicat mixte fermé, constitué uniquement d'EPCI. Ainsi, par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du CGCT. Un rapport d'activité 2021 d'ABCèze sera envoyé aux présidents d'EPCI et délégués communautaires et présenté au comité syndical de juin 2022.

Le rapport d'activité 2021 présente le Syndicat mixte ABCèze et rappelle l'évolution de sa gouvernance, son périmètre, ses missions et les orientations initialement prévues pour l'année 2021.

Dans un second temps, il présente un bilan financier 2021

Ensuite, un bilan des actions d'ABCèze est développé par thématique : politique de l'eau, gestion de la ressource en eau, prévention des inondations, gestion des milieux aquatiques, qualité de l'eau, entretien des rivières, communication sensibilisation, appui conseil.

Enfin, les perspectives 2022 sont abordées en dernière partie.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Le Président précise qu'il s'agit là que d'un point d'information, ne donnant pas lieu de délibération.

Point 15 : Validation PAPI 2022-2027 pour instruction

Le Président rappelle qu'au cours du comité syndical du 23 mars 2022, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour la période 2022-2027 a été présenté avant de le soumettre à la consultation du publique.

Cette consultation s'est tenue jusqu'au 25 mai 2022 et a permis de soumettre officiellement le PAPI 3 Cèze à Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Rhône-Méditerranée et à Madame la Préfète du Gard pour lancement de la procédure d'instruction en vue d'obtenir l'accord permettant la signature de la convention et la mise en œuvre des actions.

Ce programme actualisé, comprend désormais 34 actions réparties suivant 7 axes d'intervention, dont 22 sous maîtrise d'ouvrage d'ABCèze. Il sera réalisé sur une période de 6 ans de 2022 à 2027 et mobilisera 13 168 430 € TTC

Parmi les actions prioritaires figurent l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et la gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Le président précise que le dossier finalisé du PAPI 3 Cèze peut être téléchargé avec le lien suivant : https://abceze.fr/wp-content/uploads/2022/06/PAPI3-Ceze.zip

La Labellisation est prévue en Novembre 2022.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur DE LA RUE DU CAN souhaite savoir si l'action sur les économies d'eau est toujours en cours. Monsieur TRICHOT rappelle que dans le cadre des actions menées pour une meilleure gestion de la ressource en eau, le syndicat a lancé du mois de Avril de jusqu'en octobre 2021 une opération inédite en direction des particuliers, leur permettant d'acquérir du matériel d'économie d'eau (cuve de récupération des eaux de pluie, mousseur de robinet...) à prix réduit. Avec cette

première campagne, 268 foyers répartis sur les 96 communes éligibles ont pu acquérir du matériel (250 cuves et 1 000 équipements hydro-économes). Le bilan de l'action a été modéré notamment en ce qui concerne la vente des cuves. Le prix s'est avéré relativement élevé en raison du surcoût lié au transport et du non subventionnement des cuves par l'Agence de l'Eau.

Même si l'opération n'a pas eu l'effet escompté, Monsieur REYDON pense qu'avec la situation de sécheresse que l'on connait depuis début mai, cela renforce la pertinence, voire la nécessité de ce type d'opération pour nous aider tous à anticiper et nous adapter.

Le Président indique que le chargé de mission PGRE contactera d'autres syndicat pour savoir comment ils ont pu obtenir des prix plus attractifs pour les cuves.

Monsieur PAYAN indique qu'une intervention ponctuelle sur l'atterrissement de la commune de St-Sauveur-de-Cruzières était prévue au printemps. A ce jour, rien n'a été fait et la population ne le perçoit pas toujours bien. Monsieur SOHIER se renseignera auprès des techniciens de rivière.

Monsieur DELEUZE remercie l'équipe d'ABCèze pour le travail effectué depuis le début des intempéries du 03 octobre dernier jusqu'à aujourd'hui sur le secteur de la haute vallée. Il précise qu'ils ont fait preuve d'une grande pédagogie auprès des propriétaires et ont coordonné le travail des entreprises de manière remarquable. Pour lui, les agents d'ABCèze sont d'une grande qualité professionnelle.

Monsieur TRICHOT partage l'opinion de Monsieur DELEUZE et se chargera de leur transmettre les félicitations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30.